



**MAIRIE DE PARMAIN 95620**  
**TEL. 01 34 08 95 80 - FAX 01 34 08 95 88**

## DÉCISION DU MAIRE

N° 2024/21

**SIGNATURE D'UN DEVIS PORTANT SUR LA LOCATION DE DIFFÉRENTES STRUCTURES  
AVEC LA SOCIÉTÉ « ESCAL'GRIMPE »  
DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE LA VILLE DU DIMANCHE 26 MAI 2024**

Le Maire de la Commune de PARMAIN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** les délibérations n°2022/39 du 29 septembre 2022 et n°2023/48 du 06 décembre 2023 relatives aux délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire et à son premier adjoint en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** le souhait de la collectivité d'organiser la fête de la ville dimanche 26 mai 2024,

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société ESCAL'GRIMPE portant sur la location d'une cage à grimper et tyrolienne, d'un mur rocher 8 mètres et 4 voies d'escalade, d'un parcours kids aventure et d'un trampo mobile,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer un devis avec cette entreprise fixant les conditions générales de location et obligations de chacune des parties,

### D É C I D E

**ARTICLE 1 -** De signer un devis n° LMUR 51806 05 04 24 pour la location d'une cage à grimper et tyrolienne, d'un mur rocher 8 mètres et 4 voies d'escalade, d'un parcours kids aventure et d'un trampo mobile avec l'entreprise ESCAL'GRIMPE dont le siège social est situé 4 rue Henri Farman à Tremblay-en-France (93290), le dimanche 26 mai 2024.

**ARTICLE 2 -** Que le coût de la prestation s'élève à la somme de 5 860,00 € HT soit 7 032,00 € TTC.

**ARTICLE 3 -** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui recevra les mesures de publicité prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 4 -** Le présent acte peut être contesté dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, et de sa transmission au préfet, en adressant un recours administratif préalable à son auteur et/ou un recours hiérarchique au préfet du Val-d'Oise à Cergy. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet.

Il peut également être contesté simultanément au recours administratif ou dans un délai de 2 mois à compter la décision implicite de rejet par une requête au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

La requête en annulation introduite devant le Tribunal peut être assortie d'une demande de suspension de l'exécution du présent acte.

Fait à PARMAIN, le 16 avril 2024



**Loïc TAILLANTER,**

**Maire de PARMAIN**

**Vice-Président de la Communauté de Communes  
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**

DEVIS LMUR 51806 05 04 24

Mme Sylviane Saumier  
Service communication (Mairie de Parmain)  
Place Georges Clémenceau  
95620 PARMAIN (France)  
Tél. : 01.34.08.95.71  
ssaumier@ville-parmain.fr

**Objet :** Location d'une Cage à grimper de 8 mètres de haut + tyrolienne de 40 à 60 mètres et un saut à partir d'une plateforme à 4 mètres sur un airbag géant gonflable l'HERBE ,d'un mur rocher ,d'un parcours kids aventure et d'une trampo mobile pour la journée du **Dimanche 26 Mai 2024** de 10h00 à 18h00 sur la commune de PARMAIN.

Description	Prix U.	Quantité	Total
Cage à grimper de 8 mètres de haut, escalade avec filets et cordes puis descente en tyrolienne de 40 à 60 mètres ou un saut à partir d'une plateforme à 4 mètres ou 6 mètres sur un airbag géant gonflable installée sur de l'HERBE. Capacité : 10 grimpeurs simultanés, soit 100 grimpeurs par heure. Location pour une journée	1 900,00 €	1	1 900,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	250,00 €	2	500,00 €
Equipements de Protection Individuelle : EPI (Baudriers, Cordes, Mousquetons...)		10	OFFERT
Mur Rocher 8 mètres, 4 voies d'escalade, prises de couleurs, système d'assurance « Easy Block ». Capacité : 4 grimpeurs simultanés à partir de 6 ans, soit 60 grimpeurs par heure. Location pour une journée	700,00 €	1	700,00 €
Encadrement par un moniteur diplômé Brevet d'Etat Escalade ou BPJEPS Escalade ou équivalent (7h/jour) pour une journée	300,00 €	1	300,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	80,00 €	2	160,00 €
Equipements de Protection Individuelle : EPI (Baudriers, Cordes, Mousquetons...)		10	OFFERT
Parcours Kids Aventure sans EPI (baudriers,cordes...), pour enfants (2 Tyroliennes, Murs d'escalade, Filets, Corde à nœuds...). Capacité : 15 enfants simultanément de 3 à 11 ans, soit environ 130 enfants par heure. Location pour une journée	900,00 €	1	900,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	150,00 €	2	300,00 €

# ESCAL'Grimpe

Location de Murs d'Escalade Mobiles & de Parcours Aventure

			OFFERT
Trampo'Mobile avec 6 trampolines sur remorque, chacun fonctionnant de façon entièrement autonome. Capacité : 6 personnes simultanées à partir de 3 ans, soit 90 personnes par heure. Location pour une journée	700,00 €	1	700,00 €
Transport spécial remorque avec permis EB (Péages inclus)	80,00 €	2	160,00 €
Montage/Démontage	80,00 €	2	160,00 €

**TOTAL H.T. (sans remise) 6 860,00 €**

**REMISE EXCEPTIONNELLE 1 000,00 €**

**TOTAL H.T. (après remise) 5 860,00 €**

**T.V.A. (20,00%) (après remise) 1 172,00 €**

**TOTAL T.T.C. (après remise) 7 032,00 €**

*Tarifs exceptionnels ne pouvant servir de base à un autre devis.  
Tarifs sous réserve de disponibilité des structures aux dates demandées.*

**Mise à disposition de 10 personne(s) par le locataire en plus de notre encadrement.**

- Il appartient à l'organisateur d'obtenir les autorisations d'implantation ou d'ancrage sur les espaces de départ et d'arrivée, ainsi que de la zone survolée.
- Une fois la tyrolienne installée, celle-ci est sous votre entière responsabilité, tant du point de vue de la sécurité des pratiquants et de son intégrité en dehors des périodes d'activité.
- **ATTENTION** : Une arrivée électrique est nécessaire pour le montage, le démontage et en permanence pendant toute la durée de l'activité pour alimenter les moteurs de l'activité (220V / 16A / 1100W).
- **ATTENTION** : Pour une installation en toute sécurité sur de l'herbe, plusieurs pieux d'un mètre seront plantés afin d'assurer la stabilité de la structure. Merci de vous renseigner sur le type de sol auprès de vos services techniques.
- **ATTENTION CORONAVIRUS** : Le nombre de participants ainsi que le débit sont à titre indicatifs. Ils peuvent être modifiés suivant l'évolution de la crise sanitaire liée au Covid-19, afin de garantir une pratique en toute sécurité. Des indications sur ces aménagements sont disponibles dans le catalogue dédié ([cliquer ici pour le télécharger](#)).
- **ATTENTION** : Ce devis est estimatif et peut être révisé en fonction de votre décision d'implantation finale.

**Le barriérage nécessaire ainsi que le matériel de protection suite au Covid-19 (gel hydroalcoolique, masque...) pour garantir la sécurité de l'activité est à la charge du locataire.**

L'équipe d'ESCAL'Grimpe vous remercie d'avoir eu recours à ses services et reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Sportivement, l'équipe d'ESCAL'Grimpe.